Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202682-DE

Quéven Kewenn	# Délibération ## Conseil Municipal *du 28 mai 2026*
Référence : 202682	*Objet :* **Mandat spécial - Salon des Maires 2026**

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : **En exercice : 28** Présents : 25 Procurations : 3 **Votants : 28**	**L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.** **Présents** : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, MEVELLEC Laurence, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile, CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle **Pouvoirs** : **Stéphane Le Ravalec** à Céline Olivier, **Pascale Gillard** à Nicole Naour, **Mathys Ezano** à Damien Baudet

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales se tiendra à Paris du 24 au 26 novembre 2026. Ce rendez-vous annuel est essentiel pour permettre aux élus de s'informer sur les évolutions réglementaires, de rencontrer des partenaires institutionnels et de découvrir des solutions innovantes répondant aux problématiques de notre territoire.

Conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut accorder un "mandat spécial" aux élus qui se déplacent pour une mission d'intérêt communal. Ce mandat permet la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration par le budget de la commune.

Le présent projet vise à encadrer le déplacement d'une délégation d'élus, en optimisant les coûts par l'utilisation d'un véhicule communal.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,

- **Désigner les élus suivants (10) pour participer au Salon des Maires 2026 au titre d'un mandat spécial :**
  - **2 jours** : Marc BOUTRUCHE, Céline OLIVIER, Fabrice KLEIN, Anthony FOLLO, Marc LE TALLEC, Aziliz DANIEL, Damien, BAUDET, Laurence MEVELEC
  - **1 soirée + 1 journée** : Myriam PIERRE

  En cas de modification de la liste des participants, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à désigner, par arrêté, les élus membres de la délégation parmi les membres du Conseil Municipal, en fonction des disponibilités de chacun.

- **Approuve les modalités d'organisation suivantes :**
  - Durée du séjour : Départ le mardi 24 novembre/ Retour le jeudi 26 novembre 2026.
  - Transport collectif : Utilisation d'un minibus mis à disposition par la ville.
  - Frais de transport : Prise en charge intégrale des frais de carburant, de péage, de parking et tout autre, liés au minibus (paiement par carte bancaire de la ville prioritairement, ou par remboursement sur présentation des justificatifs) et des déplacements divers dans le cadre du salon (RER, métro, taxi, …).
  - Cas particulier (Myriam PIERRE) : Prise en charge par la ville (ou le remboursement sur présentation d'un justificatif si besoin) d'un aller-retour en train (Lorient - Paris).

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202682-DE

- **Fixe les conditions de prise en charge financière :**
  - Hébergement : Les frais de nuitées seront réglés directement par la commune.
  - Restauration : Les repas du soir pour les deux nuitées seront pris en charge par la ville via la carte bancaire ou à défaut, remboursés aux élus sur présentation de justificatifs, dans la limite d'un forfait de 20 € par personne et par soir. Les autres frais (repas du midi pris sur le salon, etc.) restent à la charge des participants ou seront couverts par les invitations liées aux accès du salon.

- **Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026,**

A Quéven, le 28 mai 2026

Damien Baudet, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven MAIRIE DE QUEVEN (MORBIHAN)
Notifiée le :	